
H. POLITIQUE RELATIVE AU COMMERCE DES RESSOURCES ET DES PRODUITS DE BASE

Le Canada a pris un engagement ferme en faveur d'une gestion responsable des organismes internationaux de commercialisation des produits de base et il joue un rôle actif au sein de plusieurs d'entre eux. Il a, plus particulièrement, supervisé le règlement hors cour de la poursuite intentée contre le Conseil international de l'étain (CIE), le Ministère ayant joué un rôle de premier plan dans cette affaire. Le 30 mars 1990, le CIE a versé un montant de 182,5 millions de livres à ses créanciers.

La Direction continue de participer à l'établissement de règles financières concernant le Fonds commun pour les produits de base et elle a également joué un rôle dans la formation, en juin 1990, après de nombreuses années d'efforts, du Groupe d'étude international du nickel.

Des études entreprises par la Direction à la demande du ministre Joe Clark ont confirmé l'importance des importations de certains métaux essentiels à l'industrie canadienne. Le Canada dépend fortement des livraisons de ferrochrome, de vanadium, de manganèse et de platine en provenance d'Afrique du Sud; il n'a pas d'autres sources d'approvisionnement pour ces

métaux. Une autre étude a porté sur les exportations de soufre canadien à destination de ce pays.

Le Canada a soulevé des objections relativement aux règlements que la Communauté européenne se propose d'adopter en matière de séchage au four, et qui menacent le commerce canadien du bois d'oeuvre avec la CE. Ces règlements visent à combattre la menace perçue que représente la nématode du pin. Si ces règlements sont adoptés tels que proposés, les exportateurs de bois des Maritimes et de la Colombie-Britannique pourraient en souffrir considérablement.

En matière d'environnement, les gouvernements, au Canada et à l'étranger, ont pris de nouvelles mesures et adopté de nouveaux règlements susceptibles d'imposer de nouvelles restrictions aux industries forestière, minière et métallurgique du Canada dans les années à venir.

Le gouvernement canadien a favorisé l'adoption de la Convention de l'Organisation internationale du Travail sur la sécurité dans l'utilisation de l'amianté et il a appuyé l'Institut de l'amianté dans ses efforts en vue de promouvoir à l'étranger la sécurité dans l'utilisation de l'amianté.